

J'ai lu la lettre dans laquelle il se disait opposé au budget de sir Thomas White en 1919, à cause de la protection. Je désire maintenant citer quelques autres déclarations du même ministre rapportées dans le hansard de 1919, à la page 3460 :

A mon entrée dans le cabinet, je fis comprendre bien clairement que je n'avais nullement l'intention d'abandonner aucun des principes que j'avais cherché à faire prévaloir jusqu'à ce jour.

Je vais maintenant dire quels étaient ces principes. Pour l'édification de la Chambre et du pays, j'ai lu le programme du Conseil canadien de l'Agriculture. Je désire rappeler qu'en 1918, l'Orateur actuel de la Chambre demanda au ministre actuel des Chemins de fer ce qu'il pensait de ce programme. Ce ministre déclara alors qu'il croyait que ce programme était bon quand on l'a adopté et qu'il était encore bon. Si le ministre était à son siège en ce moment, je lui demanderais s'il professe encore la même opinion. S'il est toujours de cet avis, de quel droit siège-t-il dans le cabinet actuel après la présentation du budget que nous sommes à discuter? A la page 931 du hansard de 1919, deuxième session, je lis les paroles suivantes du ministre actuel des Chemins de fer :

Cette discussion m'a paru très intéressante à moi, député de l'Ouest, qui ai été très en faveur de la réciprocité avec les Etats-Unis, et qui le suis encore.

A la page 2970 du hansard de 1920, nous voyons cette autre déclaration du ministre actuel des Chemins de fer :

Si mes honorables amis veulent d'un tarif modéré, d'un tarif fiscal seulement, et si le Gouvernement a le désir de faire disparaître tout privilège de cette sorte, pourquoi ne commence-t-il pas par les cotonnades? Mais non, les droits sont maintenus sur les cotonnades, et il en est de même non seulement de l'industrie textile mais de bien d'autres industries.

Si ses objections étaient bien fondées à cette époque, elles devraient l'être dans la même mesure aujourd'hui, car les mêmes droits existent sur les produits textiles. Un peu plus tard, après une question du ministre de l'Intérieur d'alors (M. Meighen), il dit :

J'aimerais à savoir ce que pense mon honorable ami sur cette question. J'aimerais que le ministre de l'Intérieur, dans son prochain discours, ou le ministre de l'Immigration et de la Colonisation nous dise ce qu'il pense de ce que devraient être les droits sur les instruments aratoires, par exemple, sur les tissus, sur le fer ou sur la houille.

A cette époque, l'honorable ministre ridiculisait les droits sur le fer, la houille, les cotons et les lainages; cependant, aujourd'hui, il fait partie d'un Gouvernement qui double les impôts sur le fer et la houille. Plus tard,

[M. McGibbon.]

l'honorable monsieur fait la déclaration suivante :

Je déclare en toute sincérité que le tarif protecteur a été le plus funeste moyen d'exploitation de notre peuple que l'on ait jamais imaginé.

Je me demande s'il partage ce soir la même opinion sur le tarif de protection; s'il la partage, je me demande de quel droit il est membre de ce Gouvernement. Puis, le 14 mars 1922, à la page 55 (v.a.) des *Débats*, il s'exprime comme il suit :

On laisse espérer des changements dans les tarifs douaniers. . . j'espère qu'il s'agit d'un dégrèvement. Je ne puis songer un seul instant que le Gouvernement soit prêt à relever le tarif. J'espère qu'il n'en est pas question.

Ce sont là quelques-unes seulement des déclarations des honorables membres de la droite dans lesquelles ils se sont prononcés contre le principe du tarif et du budget qu'ils ont présenté à cette session-ci et qu'ils demandent à la Chambre d'adopter. Puis, dans le hansard du 4 mars 1920, nous trouvons ce qui suit à la page 150 :

Quel est le but d'un tarif? Il est destiné à faire bénéficier une classe particulière de la population. Il n'a pas d'autre fin. Ainsi, ce système protecteur de notre politique douanière qui a été si en faveur depuis quarante ans, a accordé à une classe spéciale un privilège incompatible, à mon avis, avec la véritable démocratie.

Je ferai observer à mon honorable ami de Brantford, et aux honorables députés qui ont foi en un tarif protecteur, que la protection n'est ni plus ni moins qu'une sorte de socialisme d'Etat.

Ce sont là les opinions du ministre actuel des Chemins de fer et des Canaux. Je pourrais multiplier les citations si j'en avais le temps, mais il me faut me presser.

Durant une minute ou deux, je désire discuter les déclarations du ministre suppléant de l'Agriculture (M. Crerar) qui s'est prétendu l'ami des cultivateurs de ce pays. Je vois que l'honorable ministre a prêté serment le 12 octobre 1917, come ministre de l'Agriculture, et son premier acte comme ministre de la Couronne fut d'adopter un décret du conseil permettant la fabrication de la margarine. Quelques honorables membres de la droite étaient très désireux l'autre soir de découvrir quelque chose à ce sujet et je me demande pourquoi ils ne se sont pas adressés au ministre actuel des Chemins de fer. C'est lui qui a mis cette mesure en vigueur dans ce pays. De plus, son second acte en faveur des cultivateurs fut d'acheter toutes les criblures des élévateurs à la tête des lacs. Ces criblures avaient été vendues à un prix moyen de \$8 la tonne pendant les six années précédentes; l'honorable ministre les acheta et les vendit aux cultivateurs à \$35 la tonne. Le gouverne-